



Association "fantome" non reconnue par la mairie ou se trouve sc

Par **Cmoiquilaifée47**, le **18/02/2012 à 17:40**

Bonjour,
Nous sommes une asso de Loisirs creatifs base dans le 47.
Notre asso a un an,faute de place dans les strucutres existante de la ville nous avons signe un partenariat avec une autre asso pour pouvoir utiliser leur salle sur un creneau horaires precis.Ce partenariat a ete valide par la mairie.
En 2011 la mairie nous a prete a titre gracieux une salle afin d'organsier un vide grenier.
Cette anne la mairie ne nous "reconnait" plus et nous traite comme une asso fantome ou au mieux une sous section de l'asso avec qui nous avons le partenariat pour la salle.La mairie ne veut plus nous preter la salle des fetes pour organiser notre vide grenier car elle ne souhaite pas de nouvelle asso de loisirs creatif (il y en a deja 2).
Nos question sont:
La Mairie a-t-elle le droit de nous "ignorer",nous sommes inscrits au JO avec un siege social dans cette ville?
Peut elle nous refuser des avantages qu'elles accordent aux autres asso (pret gracieux de salle)?
Si la mairie nous considere comme sous section de notre asso partenaire alors devons nous continuer a payer notre assurance et tous nos frais (achats de materiels etc...) ou alors devons nous faire payer tout cela par l'asso partenaire???
Merci de vos reponses nous sommes face a un gouffre ne sachant pas que faire!